

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1724/SG/CG portant approbation du budget de la Caisse locale de retraites pour 1973 .

n° 72-1724/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
20 décembre 1972

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvé le budget de la Caisse locale de retraites du Territoire Français des Afars et des Issas pour l'exercice 1973 arrêté par le conseil d'administration tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de: a) Cent trente-cinq millions trois cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix francs Djibouti (135.322.370 FD) pour la section LI «Régime des fonctionnaires » ; b) Dix-huit millions deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cent francs Djibouti (18.285.000 FD) pour la section II « Régime des députés ».